



RECONVERSOR DE FERRUGEM  
Code: 910000



Version: 8 Révision: 13/12/2019

Revisión precedente: 31/05/2017

Date d'impression: 13/12/2019

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE**

- 1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: RECONVERSOR DE FERRUGEM  
EC: 205-634-3 Code: 910000
- 1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:  
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): [X] Industriel [X] Professionnel [ ] Consommation  
Reconversor de ferrugem.  
Utilisations déconseillées:  
# Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme "Utilisations prévues ou identifiées".  
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:  
# Sans restriction.
- 1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:  
NEUCE - Indústria de Tintas, S.A.  
Rua Francisco Rocha - Aptdo. 4514 - 3700-892 - Romariz SJM (Portugal)  
Téléphone: +351 256 840040 - Fax: +351 256 840049  
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:  
e-mail: geral@neuce.pt
- 1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +351 256 840041 (9:00-18:30 h.) (heures ouvrables)

**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:  
# Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP):  
ATTENTION: Eye Irrit. 2:H319

Classe de danger	Classification de la substance	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
<u>Physico-chimique:</u> Non classé	Eye Irrit. 2:H319	Cat.2	Yeux	Yeux	Irritation
<u>Santé humaine:</u> 					
<u>Environnement:</u> Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

Mentions de danger:  
H319

Conseils de prudence:  
P102  
P337+P313  
P280B  
P305+P351+P338

Indications additionnelles:  
Aucune.

Substances qui contribuent à la classification:  
Acide oxalique

# Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement ATTENTION en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP)

Provoque une sévère irritation des yeux.

Tenir hors de portée des enfants.  
Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3 AUTRES DANGERS:  
Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux de la substance:  
Autres dangers physico-chimiques: # On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.  
Autres effets néfastes physico-chimiques pour la santé humaine: # Peut être irritant les yeux et la peau.  
Autres effets néfastes pour l'environnement: # Ne répond pas aux critères PBT/vPvB.



RECONVERSOR DE FERRUGEM  
Code: 910000



### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1

#### SUBSTANCES :

# Ce produit-ci est une substance en solution aqueuse.

#### Description chimique:

Acide oxalique en milieu aqueux.

#### COMPOSANTS:

&lt; 2,5 %



Acide oxalique

CAS: 144-62-7, EC: 205-634-3

CLP: Danger: Acute Tox. (skin) 4:H312 | Acute Tox. (oral) 4:H302 | Eye Dam. 1:H318

Indice nr. 607-006-00-8

&lt; Autoclassifié

#### Impuretés:

# Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.

#### Adjuvants de stabilisation:

Aucun

#### Référence à d'autres sections:

Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16.

#### SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):

# Liste mise à jour par l'ECHA sur 15/01/2019.

Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Aucune

#### SUBSTANCES PERSISTANTES, BIODACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (vPvB):

Ne répond pas aux critères PBT/vPvB.

3.2

#### MÉLANGES:

Non applicable (substance).



RECONVERSOR DE FERRUGEM  
Code: 910000



**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**

**4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:**



# Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuels recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u>	# L'inhalation produit sensation de brûlure, toux, douleur de tête, difficulté respiratoire, nausées et douleur à la gorge. L'inhalation peut engendrer un œdème pulmonaire. Les symptômes de l'œdème pulmonaire ne se manifestent, souvent, jusqu'à quelques heures après et s'aggravent par l'effort physique.	# Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
<u>Peau:</u>	# Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur.	# Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède et une solution aqueuse de bicarbonate de sodium au 5%. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<u>Yeux:</u> 	# Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves. Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur, brûlures profondes graves et perte de vision.	# Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Demander immédiatement des soins médicaux, de préférence un ophtalmologiste. Si les yeux ne sont pas soignés immédiatement, il peut se produire un dommage permanent de la vue.
<u>Ingestion:</u>	# Par ingestion peut produire douleur à la gorge, altérations gastriques et douleurs abdominales.	# En cas d'ingestion de grandes quantités, demander assistance médicale immédiate. Du à son caractère acide, les effets peuvent se réduire au maximum en donnant à boire de l'eau abondante, à laquelle on a ajouté du lait de magnésie. Ne pas provoquer le vomissement, à moins que se soit indiqué expressément par le personnel médical. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

**4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:**  
Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

**4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:**  
Information pour le médecin: # Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient.  
Antidotes et contre-indications: # Non disponible.

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1 MOYENS D'EXTINCTION:**  
# En cas d'incendie dans l'environnement, tous les agents extincteurs sont permis.

**5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:**  
# Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

**5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:**  
Équipements de protection particuliers: # Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.  
Autres recommandations: # Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

**SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:**  
# Éviter le contact direct du produit.

**6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:**  
# Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.

**6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:**  
# Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants (des sciures, terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Transférer à un récipient approprié pour sa récupération ou élimination. Neutraliser avec du carbonate ou bicarbonate de sodium. Garder les restes dans un conteneur fermé. Finalement, laver l'aire avec de l'eau abondante.

**6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:**  
Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.  
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.  
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  
Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.



RECONVERSOR DE FERRUGEM  
Code: 910000



**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

7.1	<p><b>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</b>                  # Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.  <u>Recommandations générales :</u>                  # Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.  <u>Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u>                  # Le produit n'est pas susceptible de s'enflammer, déflagrer ou exploser, et ne soutient pas la réaction de combustion par la contribution de l'oxygène de l'air ambiant en quoi il se trouve, de sorte qu'il n'est pas inclus dans le champ d'application de la Directive 94/9/CE relative aux équipements et systèmes de protection destinés à être utilisés dans des atmosphères potentiellement explosives.  <u>Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u>                  # Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.  <u>Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u>                  # Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.</p>
7.2	<p><b>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</b>                  # Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.  <u>Classe de magasin</u> : # D'après les dispositions en vigueur.  <u>Temps de stockage</u> : # 24. mois  <u>Températures</u> : # min: 5. °C, max: 35. °C (recommandé).  <u>Matières incompatibles:</u>                  # Conserver à l'écart de agents oxydants, matières basiques.  <u>Type d'emballage:</u>                  # Selon réglementations en vigueur. Emballages en polyéthylène. Sacs en polyéthylène. Éviter l'acier ordinaire. Éviter des alliages légers.  <u>Quantités limites (Seveso III):</u> # Directive 2012/18/UE:                  Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).</p>
7.3	<p><b>UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:</b>                  # Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.</p>



RECONVERSOR DE FERRUGEM  
Code: 910000



**SECTION 8 : CONTRÔLES DE L' EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

8.1 **PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:**  
 # Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d' exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l' atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l' efficacité de la ventilation ou d' autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d' utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l' exposition par inhalation aux agents chimiques, et l' exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d' orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D' EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME ppm	mg/m3	VLCT ppm	mg/m3	Observations	Table MP nr
Acide oxalique	2007	-	1.0	-	-		

VME - Valeur limite moyenne d' exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d' exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d' exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d' un limite d' exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d' une organisation d' experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets systémiques, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d' enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d	<u>DNEL Oral</u> mg/kg bw/d
	-	-	-
<u>Niveau dérivé sans effet, travailleurs:</u> - Effets locaux, aiguë et chroniques: Non disponible (pas de données d' enregistrement REACH).	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3	<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2	<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2
	-	-	-

Niveau dérivé sans effet, population générale:

Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle).

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

<u>Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:</u> - Eau douce, marin et déversements intermittentes: Non disponible (pas de données d' enregistrement REACH).	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l	<u>PNEC Marin</u> mg/l	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l
	-	-	-
- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l' eau douce et marine: Non disponible (pas de données d' enregistrement REACH).	<u>PNEC STP</u> mg/l	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d
	-	-	-
<u>Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:</u> - Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l' homme: Non disponible (pas de données d' enregistrement REACH).	<u>PNEC Air</u> mg/m3	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dw/d	<u>PNEC Oral</u> mg/kg dw/d
	-	-	-



RECONVERSOR DE FERRUGEM  
Code: 910000



8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION:

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



# Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale.

Protection respiratoire: # Éviter l'inhalation du produit.

Protection des yeux et du visage: # On recommande disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

Protection des mains et de la peau: # On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Règlement (UE) nr. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc..), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque: # Non.

Lunettes: # Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.



Écran facial: # Non.

Gants: # Gants en gomme de nitrile, épais >0.11 mm (EN374). Niveau minimum recommandé 6, temps de pénétration >480 min (protection de contact permanent). Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. Pour le choix d'un type particulier de gants pour des applications spécifiques, avec une certaine durée, devrait tenir compte des facteurs pertinents dans le lieu de travail (sans limitation à eux), en tant que: autres produits chimiques qui peuvent être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures/piqûres, dextérité, protection thermique), allergies potentielles à la matière avec laquelle le gant est fabriqué, etc.. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. S'il est utilisé en solution ou mélangé avec des autres substances, ou dans des conditions différentes de EN374, contactez le fournisseur des gants approuvés. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.



Bottes: # Non.

Tablier: # Non.

Combinaison: # Non.

Risques thermiques:  
# Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

# Éviter tout déversement à l'environnement.

Déversements sur le sol: # Éviter l'infiltration dans les sols.

Déversement dans l'eau: # Dû à son acidité, il est dangereux pour les organismes aquatiques. Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau: # Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

Émissions atmosphériques: # Non applicable.



RECONVERSOR DE FERRUGEM  
Code: 910000



**SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

9.1	<p><b>INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:</b></p> <p><u>Aspect</u>                      - État physique : # <i>Liquide.</i>                      - Couleur : # <i>Incolore.</i>                      - Odeur : # <i>Caractéristique.</i>                      - Seuil olfactif : # <i>Non disponible</i></p> <p><u>Valeur pH</u>                      - pH : # <i>Acide</i></p> <p><u>Changement d'état</u>                      - Point de fusion : # <i>Non disponible</i>                      - Point initial d'ébullition : # <i>Non applicable</i></p> <p><u>Densité</u>                      - Densité de vapeur : # <i>&lt; 1 (plus léger que l'air).</i>                      - Densité relative : # <i>1. ± 0.1 # à 20/4°C</i> <span style="float: right;">Relative eau</span></p> <p><u>Stabilité</u>                      - Température décomposition : # <i>Non applicable (thermiquement stable).</i></p> <p><u>Viscosité:</u>                      - Viscosité (temps écoulement) : # <i>15. ± 2. # sec.CF4 20°C</i></p> <p><u>Volatilité:</u>                      - Taux d'évaporation : # <i>40.5 nBuAc=100 25°C</i> <span style="float: right;">Relative</span>                      - Tension de vapeur : # <i>17.5 # mmHg à 20°C</i>                      - Tension de vapeur : # <i>12.3 kPa à 50°C</i></p> <p><u>Solubilité(s)</u>                      - Solubilité dans l'eau : # <i>Miscible</i>                      - Liposolubilité : # <i>Non applicable (substance inorganique).</i></p> <p><u>Inflamabilité:</u>                      - Point d'éclair : # <i>Ininflammable</i>                      - Température auto-inflammation : # <i>Non applicable (il maintient pas la combustion).</i></p> <p><u>Propriétés explosives:</u>                      # <i>Dans la molécule il n'y a aucun groupe chimique associé avec des propriétés explosives.</i></p> <p><u>Propriétés comburantes:</u>                      # <i>Non classé comme produit comburant.</i></p>
-----	--

9.2	<p><b>AUTRES INFORMATIONS:</b></p> <p>- Tension superficielle : <i>76.7 din/cm a 20°C</i>                      - Chaleur de combustion : # <i>7 Kcal/kg</i></p> <p>Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.</p>
-----	--

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

10.1	<p><u>RÉACTIVITÉ:</u>  <u>Corrosion pour les métaux:</u> # <i>Il n'est pas classé comme un produit corrossif pour les métaux.</i>  <u>Propriétés pyrophoriques:</u> # <i>In n'est pas pyrophorique.</i></p>
10.2	<p><u>STABILITÉ CHIMIQUE:</u>                      # <i>Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées. Ne polymérise pas.</i></p>
10.3	<p><u>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</u>                      # <i>S'hydrolyse au contact de l'eau en formant une solution acide corrosive. Réagit avec des agents oxydants en produisant un risque d'incendie et explosion.</i></p>
10.4	<p><u>CONDITIONS À ÉVITER:</u>  <u>Chaleur:</u> # <i>Tenir éloigné des sources de chaleur.</i>  <u>Lumière:</u> # <i>Non applicable.</i>  <u>Air:</u> # <i>Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.</i>  <u>Pression:</u> # <i>Irrélevant.</i>  <u>Chocs:</u> # <i>Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.</i></p>
10.5	<p><u>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</u>                      # <i>Conserver à l'écart de agents oxydants, matières basiques.</i></p>
10.6	<p><u>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</u>                      # <i>Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, acide formique et formaldéhyde.</i></p>



RECONVERSOR DE FERRUGEM  
Code: 910000



**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1** INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales :	DL50 (OECD 401) mg/kg bw oral 375. Rat	DL50 (OECD 402) mg/kg bw cutanée > 2000. Lapin	CL50 (OECD 403) mg/m3.4h inhalation
Acide oxalique			
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) :	ATE mg/kg bw oral 500.*	ATE mg/kg bw cutanée 1100.*	ATE mg/m3.4h inhalation -
Acide oxalique			

(\*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir des composants et ne représentent pas les résultats de tests.  
(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATIONS SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation.	GHS/CLP 3.1.2. OECD 403
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané.	GHS/CLP 3.1.2. OECD 402
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire.	GHS/CLP 1.2.5.
<u>Ingestion:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	-	# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion.	GHS/CLP 3.1.2. OECD 401

CORROSSIVITÉ/ IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation.	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.2.2.1.
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané.	GHS/CLP 3.2.2. OECD 404
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> 	Yeux 	Cat.2	# IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 3.3.2. OECD 405
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation.	GHS/CLP 3.4.2.1.
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané.	GHS/CLP 3.4.2.2. OECD 406

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	# Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration.	GHS/CLP 3.10.2.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE) :

# Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

EFFETS CMR:

Effets cancérogènes: # N'est pas considéré comme un produit cancérogène.

Génotoxicité: # N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: # N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: # Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.



RECONVERSOR DE FERRUGEM  
Code: 910000



**EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:**

**Routes d'exposition:** # Peut s'absorber par inhalation de la poussière, à travers la peau et par ingestion.

**Exposition à court terme:** # Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Irritant pour les yeux et la peau. Le contact direct avec les yeux peut causer des brûlures dans la cornée. Les lésions de la cornée peuvent être graves et étendues. Par ingestion, peut causer des irritations dans la bouche, gorge et oesophage. Occasionne aussi des perturbations dans le système nerveux central. May appear systemic effects due to the formation of calcium oxalate, which is insoluble at physiological pH, and which can be deposited in the renal tubules and brain; the resultant hypocalcemia may affect heart function and nerve.

**Exposition prolongée ou répétée:** # Par inhalation continuée de poussière des problèmes pulmonaires peuvent apparaître. Le contact répété ou prolongé avec la peau produit des dermatites chroniques. Peut avoir des effets néfastes pour les reins.

**EFFETS INTERACTIFS:**

# Non disponible.

**INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:**

**Absorption percutanée:** # Non disponible.

**Toxicocinétique basique:** # Non disponible.

**AUTRES INFORMATIONS:**

Non disponible.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1	<b>TOXICITÉ:</b>			
	<b>Toxicité aiguë pour le milieu aquatique :</b>	<b>CL<sub>50</sub> (OECD 203)</b> mg/l-96heures 160. Poissons	<b>CE<sub>50</sub> (OECD 202)</b> mg/l-48heures 137. Daphnie	<b>CE<sub>50</sub> (OECD 201)</b> mg/l-72heures > 80. Algues
	<b>Concentration sans effet observé</b> Non disponible			
	<b>Concentration minimale avec effet observé</b> Non disponible			
	<b>ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:</b>			
	<b>Toxicité aquatique</b>	<b>Cat.</b>	<b>Principaux dangers pour l'environnement aquatique</b>	<b>Critère</b>
	<b>Toxicité aquatique aiguë:</b> Non classé	-	# Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.2.
	<b>Toxicité aquatique chronique:</b> Non classé	-	# Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.2.
12.2	<b>PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:</b>			
	# Non applicable (substance inorganique).			
	<b>Biodégradabilité:</b> # Intrinsèquement biodégradable.			
	<b>Biodegradation aérobie</b>	<b>DQO</b> mgO <sub>2</sub> /g 178.	<b>%DBO/DQO</b> 5 jours 14 jours 28 jours	<b>Biodegradabilité</b> Inhérente
	# Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.			
	<b>Hydrolyse:</b> # Non applicable (la molécule ne contient pas de groupes fonctionnels hydrolysables).			
	<b>Photodégradabilité:</b> # Non applicable (substance inorganique).			
12.3	<b>POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:</b>			
	# Non bioaccumulable.			
	<b>Bioaccumulation</b>	<b>log Pow</b>	<b>BCF</b> l/kg 0.60 (calculée)	<b>Potentiel</b> Non disponible
	Acide oxalique	-0.810		
12.4	<b>MOBILITÉ DANS LE SOL:</b>			
	# Non disponible.			
	<b>Mobilité</b>	<b>log Koc</b>	<b>Constante de Henry</b> Pa·m <sup>3</sup> /mol 20°C 0.00001 (calculée)	<b>Potentiel</b> Non disponible
	Acide oxalique	0.700		
12.5	<b>RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB:</b> Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:			
	# Ne répond pas aux critères PBT/vPvB : Demi-vie en eau de mer < 60 jours, Demi-vie en eau douce ou estuarienne < 40 jours, Demi-vie en sédiments marins < 180 jours, Demi-vie en sédiments d'eau douce ou estuarienne < 120 jours, Demi-vie dans le sol < 120 jours, Facteur de bioconcentration BCF < 2000, 'Concentration sans effet observé' a long terme des organismes d'eau douce ou des eaux marines NOEC > 0.01 mg/l, Il n'est pas classé comme CMR, Il n'a pas du potentiel de perturbation du système endocrinien.			
12.6	<b>AUTRES EFFETS NOCIFS:</b>			
	<b>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</b> # Non applicable.			
	<b>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</b> # Non applicable.			
	<b>Potentiel de réchauffement climatique:</b> # Non applicable.			
	<b>Potentiel de perturbation du système endocrinien:</b> # Non.			



RECONVERSOR DE FERRUGEM  
Code: 910000



### SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1 **MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:** # Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:  
# Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
- Élimination d'emballages souillés:** # Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:  
# Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.
- Procédures de neutralisation ou destruction du produit:**  
# Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.

### SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- 14.1 **NUMÉRO ONU:** Non applicable
- 14.2 **NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES:** Non applicable
- 14.3 **CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT:**  
**Transport par route (ADR 2019) et Transport par chemin de fer (RID 2019):**  
Non réglementé  
**Transport voie maritime (IMDG 38-16):**  
Non réglementé  
**Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2018):**  
Non réglementé  
**Transport par voies de navigation intérieures (ADN):**  
# Non réglementé
- 14.4 **GROUPE D'EMBALLAGE:**  
Non réglementé
- 14.5 **DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:**  
# Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).
- 14.6 **PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:**  
# S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurés.
- 14.7 **TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:**  
# Non applicable.

### SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 **RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:**  
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité.  
**Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:** Voir la section 1.2  
**Avertissement tactile de danger:** Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).  
**Protection de sécurité par des enfants:** Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).  
**AUTRES LÉGISLATIONS:**  
**Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):** Voir la section 7.2  
**Autres législations locales:**  
# Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.
- 15.2 **ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:**  
# Non disponible.



RECONVERSOR DE FERRUGEM  
Code: 910000



## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

### TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2018/1480 (CLP), Annexe III:

H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

### # CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

*# Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.*

### PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- # · European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- # · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- # · Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).

### # ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- # · REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- # · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- # · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- # · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- # · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- # · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- # · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- # · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- # · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- # · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- # · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- # · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- # · LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- # · LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- # · ONU: Organisation des Nations Unies.
- # · ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- # · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- # · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- # · IATA: Association du Transport aérien international.
- # · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

### LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*# Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.*

### HISTOIRE:

Version: 7  
Version: 8

### Révision:

31/05/2017  
13/12/2019

### # Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:

*# Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.*

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.